



Compte rendu de l'Assemblée Générale « Les Amis du Parc » du 16/08/2023

Maison des Associations à ROYAN

Exercice 2022-2023

Membres du Conseil d'administration présents :

Jean Marie Ballet, Patrick Bayeux, Michel Darcy, Didier Foult, Yves-Marie Leclercq, Christian Moreau

Absent excusé : Michel Baldacchino

Ce n'est pas moins de 130 personnes sur place et 15 représentées par un pouvoir



Le Président de l'Association, Didier FOULT, ouvre la séance à 15H10

Il confirme que cette Assemblée Générale se déroulera en 2 temps, avec une partie statutaire pour commencer qui sera suivie d'une partie destinée à échanger avec les Elus des communes de Royan et de Saint Georges de Didonne.

A/ Partie statutaire

Didier FOULT rappelle le changement d'adresse postale de l'association, qui est désormais au 97 Avenue des Semis à Royan (à côté de la Boulangerie du Parc)

Il précise les objectifs de notre association :

- Préservation de l'environnement exceptionnel du quartier, de son urbanisme et de son attrait touristique
- Contacts réguliers avec les autorités des 2 communes, du département et de la CARA
- Suivi des dossiers, dans un esprit objectif, constructif et novateur

L'exercice s'est déroulé exceptionnellement du 01/01/22 au 30/06/23, afin de revenir en cohérence avec la réglementation concernant les associations.

Au cours de cet exercice l'association comptait 369 adhérents dont 52 nouveaux membres.

1/ Approbation du Procès-Verbal de l'exercice de 2021

Celui-ci a été approuvé à l'unanimité lors de l'AG du 16/08/22

Pour information, le compte rendu intermédiaire de l'AG du 16/08/2022 n'avait soulevé aucun commentaire

2/ Rapport moral de l'association

Le Président présente le rapport moral en précisant que la vie de notre quartier a été relatée dans les « Lettres des Amis du Parc » de janvier et de juin et que le bon fonctionnement de l'association est assuré par l'engagement fort des membres du Conseil d'administration, qui bénévolement œuvrent autant que nécessaire afin de mettre l'association en position de protéger les intérêts des adhérents, et de ceux du Parc.

Il remercie également les familles et notamment les conjoints des membres du CA, pour le soutien permanent qu'elles nous apportent.

Ensuite, Didier FOULT présente les principales actions réalisées en 2022/2023

- Une période de mise à jour et de modernisation de l'association avec :
 - un nouveau site internet suite à un piratage
 - un nouveau logo
 - une nouvelle plaquette de présentation
 - une nouvelle banderole avec le plan du quartier du Parc
- Une multiplication de dossiers (incivilités, arbres, voiries., restaurants de plage)

Pour précision, cela concerne les sujets suivants :

- Le suivi du dossier de la construction de l'Orée du Parc
- La circulation et les gravillonnages de plusieurs avenues du Parc
- Les abords du Collège et l'abattage des arbres dans l'enceinte même du Collège
- Un projet de division de parcelle pour lequel nous sommes intervenus auprès de l'agence immobilière
- La benne à verre du Marché du Parc
- Les horloges au niveau du même secteur du Marché du Parc

Concernant les Restaurants de plage de Saint Georges de Didonne, l'association a effectué des démarches auprès du Maire afin d'intégrer 2 propositions dans les cahiers des charges.

- 1) Au chapitre 3.2 : « Le délégataire sera en charge de ramasser les déchets générés par son exploitation sur la plage ainsi que sur les voies publiques dans un rayon de 200 m autour de son établissement »

- 2) Au chapitre 10 : Résiliation pour faute du délégataire : « 5 - En cas de non-respect constaté des obligations concernant les nuisances sonores ou des règles concernant le respect de l'environnement. »

Le Président signale que ces demandes n'ont malheureusement pas été intégrées dans les cahiers des charges, mais devaient être vues avec les délégataires lors des dernières négociations.

Le rapport moral 2022/2023 de l'association est approuvé à l'unanimité.

3/ Rapport financier de l'association

Le rapport financier de l'exercice 2022/2023 est présenté par le trésorier Patrick BAYEUX qui précise que cet exercice repose sur une activité exceptionnelle de 18 mois.

Les réserves s'élèvent à 14857,29 €

L'excédent de l'exercice est de 203,29 €

Concernant le compte d'exploitation il se décompose de la manière suivante :

- Les dépenses s'élèvent à 3696,46 €, elles concernent principalement la maintenance du site et du logiciel de l'association, des frais de gestion, l'organisation de l'assemblée générale et les assurances payées pour les années 2022 et 2023.
- Les recettes sont liées aux cotisations des adhérents et s'élèvent à 4300 € dont 700 € encaissés en avance pour l'exercice 2023/2024.

Le rapport financier 2022/2023 est approuvé à l'unanimité

4/ Budget Prévisionnel 2023/2024

Patrick BAYEUX présente le budget prévisionnel :

- Des dépenses de l'ordre de 3700 €
- Des recettes de l'ordre de 4000 € (400 adhérents) + 150 € de produits financiers soit un total de 4150 €

Ce budget prévisionnel 2023/2024 est validé à l'unanimité.

5/ Montant de la cotisation 2024/2025

Le Conseil d'administration « les Amis du Parc » propose aux adhérents le maintien de la cotisation 2024/2025 à 10 €.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

6/ Renouveau au sein du Conseil d'administration

Le Secrétaire Michel DARCY rappelle que l'article 6 des statuts de l'association prévoit les modalités d'élections au sein du Conseil d'administration avec un mandat de 3 ans avec possibilité de réélection.

- Candidats sortants et demandant le renouvellement de leur mandat :

Didier FOULT et Yves-Marie LECLERCQ

Les 2 candidats sont réélus à l'unanimité

- Nouveaux candidats (qui ont été présent aux côtés des membres du CA depuis un an afin de se familiariser avec le fonctionnement de l'association)

Sandra DUPONT (Royan) et Patrice GRU (SGDD)

Les 2 candidats sont élus à l'unanimité

Après un appel à rejoindre l'association, Maryse BOURRINET (Royan) et Bernard MABIT (Royan) se proposent de venir partager le fonctionnement du conseil d'administration « Des Amis du Parc »

7/ Feuille de route pour 2023/2024

Didier FOULT souhaite terminer le travail de priorisation de la rénovation des trottoirs du quartier du Parc de Royan ainsi que le renouvellement du moment de convivialité avec un apéritif en juillet 2024.

De plus, il précise nos sujets de préoccupations :

- La construction de l'Orée du Parc et la préservation des arbres
- Les restaurants de plage de Saint Georges de Didonne
- Les conditions de circulation dans les rues étroites du Parc
- Le projet de construction d'une usine de production de saumons au verdon, en face de la plage de la Grande Conche

S'en suit un échange avec les adhérents présents, lors duquel nous notons, en plus des questions que nous allons aborder avec les municipalités, les sujets suivants :

- L'absence de panneau concernant l'interdiction de fumer dans le Parc
- Les passages dans le jardin du Parc de propriétaires de chiens indécents qui ne ramassent pas les déjections dans cet endroit très fréquenté par de jeunes enfants.



B / Discussion avec les Elus

Le Président Didier FOULT accueille Monsieur MARENGO, Maire de Royan et Monsieur RICHAUD, Maire de Saint Georges de Didonne ainsi que les personnes qui les accompagnent :

St Georges de Didonne :

- M. Lannes, Conseiller Municipal en charge de la planification budgétaire pluriannuelle pour Saint Georges.

Royan :

- M. Simonnet, 1^{er} adjoint
- M. Loux, Adjoint en charge des associations et des grands travaux
- M. Cussac, Adjoint en charge de la sécurité
- M. Duressay, Conseiller Municipal délégué en charge des plages, de l'énergie et de la nature
- M. Thomas, Directeur Général des services.

Le président prie l'assemblée d'excuser l'absence de Mme et Mr. Quentin, ainsi que M. le député Gérard et sa suppléante Mme Delaunay, retenus par d'autres obligations.

- Question (Amis du Parc) : Qu'en est-il des restaurants de plages et des propositions faites par l'association (voir ci-dessus).

Réponse de M. Richaud :

Au niveau du cahier des charges de la délégation de service public pour les restaurants, s'il est bien précisé qu'aucun bruit ne doit sortir des restaurants, une fois sorti du restaurant un client n'est plus sous la responsabilité de l'établissement.

Des efforts seront faits avec des agents de sécurité pour surveiller les entrées et les sorties des restaurants.

Question (Amis du parc) : Pourquoi, sur les panneaux d'entrée de plage au niveau de SGDD, les pictogrammes interdisant la consommation d'alcool sur la plage n'apparaissent-ils pas contrairement à ceux de Royan.

Réponse de M. Richaud : Ce point va être vérifié.

Question (Assemblée) : A l'occasion d'une question dans l'assemblée, M. Cussac a présenté le dispositif de renfort des effectifs pendant la saison estivale sur les 26km de littoral gérés par la Police Nationale.

Question (assemblée) : Suite à une autre question, M. le Maire de Royan confirme que le projet de Piscine sur Royan est toujours parfaitement d'actualité et doit couvrir le terrain de la Triloterie plus un des terrains de football, pour un bassin de 25 ou de 50 m et quelques bassins à vocation ludique en extérieur. Budget estimé 21 Millions d'euros.

- Question (Amis du parc) : Comment la ville de Royan appréhende-t-elle les effets sur la circulation et le stationnement lorsque l'ensemble immobilier de l'Orée du Parc sera en activité.

Réponse :

M. Marengo en profite pour exposer les résultats de la saison estivale 2023, qui montrent une bonne fréquentation, mais une consommation en baisse, ainsi que les projets réalisés et en cours de réalisation par la municipalité, dont celui du Front de mer.

L'Orée du Parc est un programme majeur pour la ville avec la construction d'une résidence de tourisme de 109 appartements et un immeuble de 115 logements dont 35 « locatifs sociaux », chaque logement ayant son parking souterrain, la livraison commencera au 3^{ème} trimestre 2023.

Un avant-projet doit être étudié lors d'une réunion des autorités de police le 8 septembre 2023 sur le sujet de la circulation, et M. le Maire explique que les résultats seront suivis de près afin de pouvoir réagir en cas de besoin.

En ce qui concerne les arbres, M. le Maire confirme qu'il faudra les entretenir et les protéger.

Question (Amis du parc) : Serait-il possible, comme cela s'est fait à La Rochelle, de n'avoir que des parkings souterrains NON murés, afin qu'ils ne puissent pas se transformer en cave ou lieu de stockage.

Réponse : Ce point est pris en compte, la municipalité va voir ce qu'il est possible de faire.

Question (Amis du parc) : A ce jour partiellement occupé par les bungalows du constructeur, le Square des Juifs redeviendra-t-il le petit parc qu'il était à l'origine.

Réponse : Il sera effectivement recréé un ensemble cohérent en lieu et place de l'ancien square, avec notamment le déplacement de la stèle.

- Question (Amis du Parc) : L'association demande à la municipalité de Royan ainsi qu'à l'ensemble des élus qui siègent à la CARA de faire le nécessaire pour aboutir à une meilleure insonorisation de la benne à verre du marché du Parc

Réponse :

M. Marengo indique que les colonnes à verre devraient être systématiquement équipées de système d'insonorisation, plus ou moins efficace en fonction de l'ancienneté des équipements. La Mairie a d'ores et déjà relancé le responsable de la CARA en charge de ce dossier pour obtenir toutes les informations concernant cette benne à verre.



- Question (Amis du parc) : L'association soulève la problématique, commune aux 2 municipalités, de la promenade cycliste des boulevards Garnier et de Lattre de Tassigny avec les croisements entre les vélos et les piétons.
- De même pour les systèmes de stationnement pour les vélos : serait-il possible d'en installer davantage ?

Réponse :

Mr Simonnet indique qu'il faudrait effectivement réfléchir à une solution pour faire ralentir certains cyclistes qui roulent sans retenue sur cette belle ligne droite.

M. Cussac va organiser des opérations conjointes entre les polices des 2 communes pour commencer à sensibiliser les usagers et remettre un peu d'ordre.

Des marquages « priorités piétons » sur cette promenade cycliste vont être envisagés par les 2 municipalités.

Un plan existe pour augmenter les supports vélos au niveau du boulevard Garnier. Sur SGDD il y a eu 200 supports installés sur la ville mais c'est encore insuffisant.

- Question (amis du parc) : L'association demande s'il est possible de rajouter des supports vélos au niveau du marché du Parc.

Réponse : Deux supports ont été ajoutés devant la pharmacie, et une réflexion globale sera menée pour en ajouter autour du marché du Parc. M. le Maire acte ce point et s'engage à mettre en place les supports nécessaires.

- Question (Amis du parc) : Quelles solutions pour rendre moins chaotique la sortie du collège E. Zola côté avenue du Docteur Charcot ?

Réponse : La mise en place de caméras de vidéoprotection ne semble pas opportune. Par contre, la police municipale est fortement investie sur ce bâtiment et va prendre en compte cette remarque.

- Question (Amis du parc) : L'association demande s'il serait possible de faire un document de rappel des règles concernant la taille des haies au niveau des trottoirs.

Réponse :

Le maire de SGDD rappelle que le nettoyage et l'entretien du trottoir sont à la charge des propriétaires.

Le maire de Royan précise que, grâce à sa police de l'environnement et dès constatation qu'une haie déborde de trop sur le trottoir, cet état est signifié au propriétaire ou au locataire pour qu'il y remédie sans délai.

- Question (Assemblée) : A la suite d'une question d'un adhérent, M. Cussac précise que, cette année, ce sont 146 verbalisations qui ont été faites pour la présence non autorisée de chiens sur la plage pendant la saison.
- Question (Amis du Parc) : Serait-il possible d'installer dans le Jardin du Parc un échiquier et une table de ping-pong en béton, autant pour les collégiens que pour les utilisateurs (habituels ou vacanciers) de ce lieu.

Réponse : M. Marengo confirme que ces équipements seront réalisés par les services techniques en 2024 avant la saison estivale.

- Question (Amis du parc) : Avenue des Chênes Verts, serait-il possible de matérialiser le stationnement ?

Réponse : La règlementation imposant un espace de passage minimum de 1m40 cm pour que des fauteuils roulants puissent se croiser, ce marquage devient impossible à réaliser.

POINTS DIVERS

La parole est donnée aux adhérents présents, en voici les différents points abordés :

- ✓ L'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourrait être entre 5 et 60%. La municipalité est en attente du décret autorisant Royan à appliquer cette surtaxe. Mr Marengo explique que 60% d'augmentation pour un logement de 100m² représente une surtaxe de 300€ par an. Les communes comparables du littoral français ont déjà augmenté leurs taxes de 50 à 60%.

Pour Royan, M. Marengo précise que si le décret est publié, la part communale de la taxe augmentera entre 50 et 60%. Mr Richaud confirme qu'il en sera de même pour SGDD.

- ✓ Desserte de Royan en train

La liaison par bus sur Surgères pourrait être envisagée pour faciliter l'accès au TGV.

- ✓ La possibilité de proposer, pour les adhérents volontaires et lors des grandes manifestations comme les feux d'artifices, d'autoriser le stationnement devant leurs portails est posée.

M. Cussac précise qu'il s'agit d'un emplacement de voie publique qui n'appartient pas à l'habitant, même si cette suggestion part d'un excellent sentiment.

Le président expose aux élus les sujets de préoccupations de l'association :

- Quelques carrefours dangereux sur lesquels l'association va proposer des suggestions pour les rendre moins dangereux.
- Le projet d'usine de production de saumons au Verdon est un sujet sur lequel nous souhaitons avoir des informations.

L'assemblée Générale se termine à 18h15 par un verre de l'amitié.